

Des grottes de Perrier à Pardines ou l'histoire du village des Roches



Une randonnée proposée par Jean-Louis Pinault

Le chemin de randonnée monte au village des Roches, site préhistorique en cours de réhabilitation, puis mène à Pardines par le plateau pour redescendre au travers d'une belle forêt d'acacias. On pourra y découvrir l'affleurement d'anciennes sédimentations lacustres, les Lahres.

Durée	2h 35	Difficulté	Moyenne
Distance	7,04 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	188 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	187 m	Commune	Perrier (63500)
Point haut	613 m	Région	Massif central
Point bas	428 m		



Trace n° 994316

Description

Balisage "Chemin des Grottes".

(D/A) Départ sur l'aire de stationnement de la mairie de [Perrier](#), en contrebas de l'église. Emprunter la Rue de la Poste, traverser l'Avenue de l'Église (prudence), poursuivre en face par la Rue des Grottes jusqu'à une intersection. Virer à gauche sur la Rue du Château jusqu'à une fontaine.

Balisage Jaune-Rouge et Blanc-Rouge (GRP® des Couzes puis GR®300)

(1) À la fontaine, prendre à droite la Rue de la Baricoune qui monte vers les grottes. Poursuivre sur le Chemin des Grottes après un virage à angle droit évitant une habitation récente.

(2) Dans le village des Roches, appuyer sur la gauche. Le chemin, escarpé, décrit un virage en épingle à cheveux puis un S. On pourra quitter momentanément le Chemin des Grottes pour s'aventurer vers la Tour Maurifolet à gauche. Le chemin des Grottes serpente dans le village pour mener au plateau de Pardines.

(3) Tourner à gauche pour cheminer en bordure du plateau. Laisser un premier départ à droite.

(4) Virer à droite pour poursuivre sur le plateau. À l'intersection en T, prendre le chemin à gauche (GR®300), goudronné, qui mène à Pardines, Rue de la Queuille.

Balisage Jaune

(5) À l'entrée de Pardines, appuyer à gauche Rue de la Matève. À l'intersection avec la Rue de la Loubeyre, virer à gauche pour descendre vers Perrier au travers de la forêt.

(6) À la fourche, poursuivre tout droit la descente vers Perrier.

(7) Sur la route, poursuivre tout droit vers le cimetière de Perrier.

(8) Appuyer à gauche sur le Chemin des Triavaux jusqu'à une intersection dans le village de Perrier. Descendre la Rue du Coudert à droite, traverser l'Avenue de l'Église, ou Avenue de l'Oradoux (prudence), puis obliquer à gauche Rue des Gravières pour rejoindre la mairie de Perrier. Arrivée au point de stationnement **(D/A)**.

Informations pratiques

Utiliser de bonnes chaussures de marche pour graver le village des Roches. Le plateau de Pardines est généralement très venté : s'habiller chaudement en hiver.

À voir

La principale curiosité de la randonnée est la traversée du village troglodytique des Roches. Cet ancien village préhistorique fut habité à différentes périodes : 17 familles y vivaient au XIXe siècle. La dernière habitante a quitté le village vers 1945 (archives paroissiales).

Voir également : [Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Perrier](#)

Le chemin du retour vers Perrier rencontre l'affleurement d'une sédimentation lacustre ancienne : il s'agit de Lahres résultant de coulées de boue occasionnées par les différents mouvements de terrain sous l'effet du volcanisme.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-des-grottes-de-perrier-a-pardines-ou-l-h/>

Points de passage

D/A Aire de stationnement de la Mairie. Proche de la - Couze Pavin (rivière) - Affluent de l'Allier

| N 45.546354° / E 3.196075° - alt. 429 m - km 0

1 À droite face à la fontaine

| N 45.548195° / E 3.195946° - alt. 445 m - km 0.27

2 À gauche

| N 45.54876° / E 3.198673° - alt. 489 m - km 0.54

3 À gauche en bordure de plateau

| N 45.5489° / E 3.202967° - alt. 586 m - km 1.32

4 À droite pour rester sur le plateau

| N 45.554146° / E 3.19145° - alt. 599 m - km 2.46

5 À gauche Rue de la Mateve

| N 45.562038° / E 3.17559° - alt. 594 m - km 4.24

6 Tout droit descente vers Perrier

| N 45.55851° / E 3.180421° - alt. 570 m - km 4.9

7 Jonction avec la route

| N 45.553552° / E 3.184573° - alt. 547 m - km 5.56

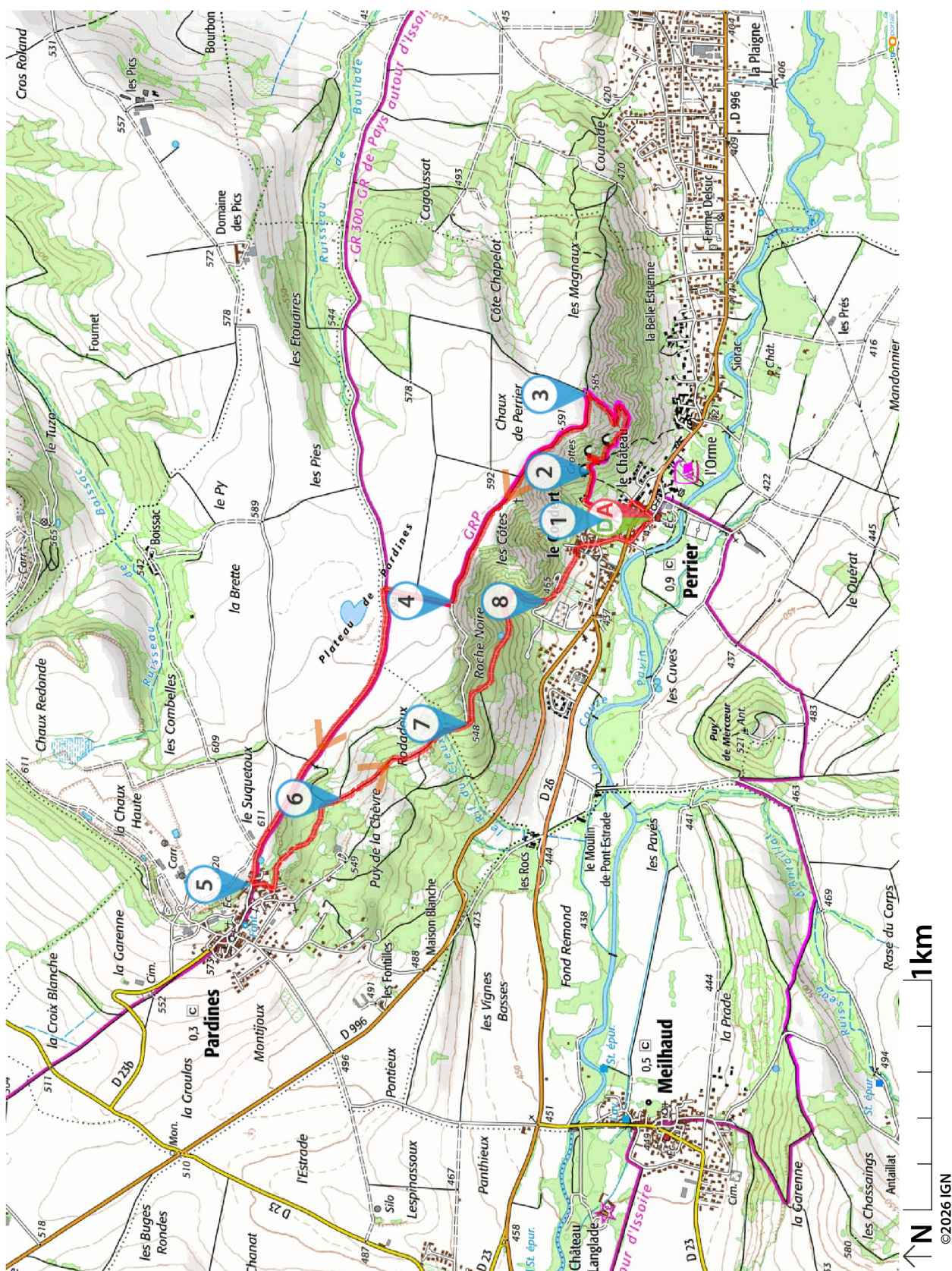
8 À gauche sur le Chemin des Triavaux

| N 45.550483° / E 3.191434° - alt. 469 m - km 6.4

D/A Aire de stationnement de la Mairie

| N 45.546456° / E 3.195946° - alt. 429 m - km 7.04

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

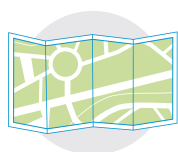
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



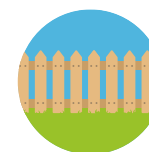
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



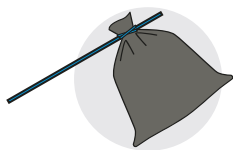
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.